

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

**PRÉSENTS :** M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

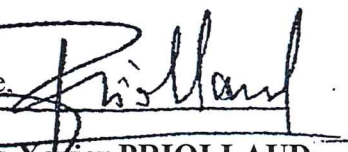
- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC


\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 26-047 Désignation de représentants de la Ville de Louviers au sein de la Sous-commission des établissements recevant du public**

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture  
Le :09 avril 2026  
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026

Le Maire.   
François-Xavier PRIOLLAUD



N° 26-047

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DE LA SOUS-COMMISSION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

**RAPPORT**

**Monsieur le Maire** rapporte que le Conseil municipal doit désigner des représentants de la Ville de Louviers dans les organismes extérieurs. Ainsi, pour représenter la Ville de Louviers à la Sous-commission des établissements recevant du public, le Conseil municipal doit désigner :

- 1 membre titulaire élu parmi les conseillers municipaux
- 1 membre suppléant élu parmi les conseillers municipaux

Conformément à la dérogation prévue à l'article L5211-7 le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret.

**DECISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu**

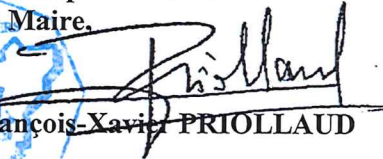
- le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article 2121-29,

**DÉSIGNE**

- membre titulaire : Monsieur José PIRES
- membre suppléant : Monsieur Daniel GERMAIN

pour représenter la Ville de Louviers au sein de la Sous-commission des établissements recevant du public.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme  
Le Maire,  
  
François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260403-26-047-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026